

L'ACTION

BULLETIN DU SYNDICAT CGT MICHELIN

N° 354

Mars 2009

Le 19 mars, la mobilisation s'accroît

La journée de mobilisation du 19 mars dernier a été incontestablement un grand succès avec une participation accrue de 20 % par rapport à la journée du 29 janvier.

La CGT a recensé 3 millions de participants, dont 70 000 à Clermont-Ferrand, dans 219 manifestations organisées sur le territoire Français.

QUELLE RÉPONSE !

Cette journée d'action unitaire à l'appel de toutes les organisations syndicales semble laisser le Gouvernement de marbre. Monsieur Fillon, qui s'est exprimé au nom du Gouvernement, a clairement dit que les mesures annoncées le 18 février par le Chef de l'Etat étaient largement suffisantes et qu'il n'y aurait pas de nouvelles propositions à chaque manifestation.

Gouvernement et patronat ne semblent pas disposés à vouloir parler :

- du pouvoir d'achat des français, en baisse depuis des années.
- de l'emploi, lequel est mis à mal par un patronat qui ne pense qu'aux profits et à la santé de ses actionnaires.
- des retraites, où les seules propositions faites jusqu'à présent sont d'augmenter l'âge de départ tout en baissant le niveau des pensions.

Suite au refus des organisations syndicales de ce projet et à la journée d'action du 19 mars, le MEDEF reconduit jusqu'à fin 2010 la retraite complémentaire existante.

Quant à la remise en cause du bouclier fiscal, il n'en est pas question, l'argent des personnalités les plus riches de ce pays ne doit pas servir au social, et encore moins en temps de crise.

QUELLES SUITES À DONNER ?...

Le silence du gouvernement et du patronat ne peut être une réponse à la mobilisation, il ne peut qu'aggraver la crise sociale.

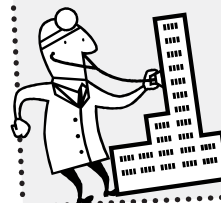
L'ensemble des organisations syndicales s'est réuni au lendemain de la manifestation pour faire le point de la mobilisation. Celles-ci préférant se donner le temps de la réflexion, se retrouveront le 30 mars pour étudier et proposer les suites à donner au mouvement. Elles ont toutes d'ores et déjà souligné la nécessité de "durer" et de rester unis.

Il nous faut de partout entretenir notre dynamique de force pour les prochaines échéances.

SOMMAIRE :

- P.1 Edito
P.2 ARRCO
Accord de Méthode : danger
Améliorer notre Mutuelle
P.3 Formation Professionnelle
La surdit ,  a se soigne
Quelques chiffres...
Se Syndiquer, c'est d cisif
P.4. Comit  D' tablissement
Commission Chasse

Elections pour les membres de l'Assemblée g n rale de la Mutuelle



VOTEZ CGT

E
D
I
T
O

ARRCO

Suite aux actions des 29 janvier et 19 mars, la très forte mobilisation des salariés du privé a mis en échec la mesure du MEDEF qui voulait retarder l'âge de départ en retraite à 61 ans. Il bat en retraite, mais les mesures ressortiront en 2010.

Au bout de la 4^{ème} et avant dernière réunion sur la retraite complémentaire ARRCO/AGIRC, le patronat avait réclamé un relèvement de l'âge minimal pour toucher une pension sans abattement.

Les jours de crise passent, les prévisions concernant le chômage se font de plus en plus sombres, les salariés sont toujours massivement écartés de l'emploi avant 60 ans. Mais le MEDEF, imperturbable, poursuit son combat pour retarder l'âge du départ en retraite. Il en fait son cheval de bataille. Il avait proposé, comme tout le monde s'y attendait, de porter à 61 ans l'âge minimum pour toucher une retraite complémentaire sans

abattement. Ce relèvement se ferait progressivement à compter de 2011, jusqu'à 2012 à raison d'un trimestre par an.

C'est une des conditions que le MEDEF avait mis pour reconduire le dispositif (AGFF) qui permet actuellement de financer la retraite complémentaire sans pénalité avant 65 ans.

Pour garantir définitivement le droit à la retraite à 60 ans, la CGT propose :

→ d'intégrer l'AGFF directement dans les régimes ARRCO et AGIRC,

→ d'inscrire dans les textes de chacun des régimes, l'âge de 60

ans pour l'ouverture des droits à retraite complémentaire sans abattement.

Il existe d'autres solutions pour le financer :

⇒ augmentation des salaires,

⇒ extension à cotisations à l'intéressement et à la participation, cela ferait rentrer immédiatement un milliard d'euros dans les caisses de l'ARRCO et 600 millions dans celles de l'AGIRC.

La CGT vous met en garde pour ceux qui seraient tenter de signer une convention de rupture du contrat de travail à l'amiable, il faut réfléchir à deux fois !

Restons vigilants !

Accord de Méthode : danger !

La direction vient d'ouvrir une discussion sur un accord de méthode ?

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Michelin prévoit des restructurations avec suppressions d'emplois et probablement des licenciements.

L'âge de la retraite étant remis en cause au-delà de 60 ans, il ne faut donc plus espérer des

mesures d'âge, à moins bien sûr que tous les salariés en décident autrement.

L'accord de méthode a simplement pour but d'associer les organisations syndicales à la restructuration et aux mesures décidées par la direction afin que celles-ci se passent le mieux possible et surtout sans y mêler les salariés pour que l'image ne soit pas ternie et surtout que cela lui "coûte" le moins possible.

Pour la CGT, les choses sont claires, nous voulons parler de maintien des emplois et des productions, de développement industriel, de reconnaissance et de réparation de la pénibilité, de départs anticipés, des salaires, des qualifications..., **mais en aucun cas, nous ne serons complices de Michelin et de ses actionnaires qui visent l'augmentation des profits.**

Améliorer notre Mutuelle

Vous avez entre les mains le nécessaire pour élire les représentants à la Mutuelle pour 4 ans.

2007 a été une année très dure pour notre Mutuelle avec la mise en place de la mutuelle obligatoire. Tous les salariés actifs, retraités vont être exposés à long terme à de sérieuses attaques sur leur complémentaire mais également sur l'ensemble de la protection sociale.

Le système mutualiste doit garantir tant une solidarité inter-générationnelle actifs/retraités qu'une solidarité bien portants/malades.

Nous devons améliorer les délais de remboursement, revoir nos conventions avec les professions de la santé afin de pénaliser le moins possible les mutualistes.

Il ne doit pas exister de système de soins à plusieurs vitesses, ni une santé pour les riches au détriment

de ceux qui ne peuvent plus ou pas se soigner.

Notre Mutuelle existe depuis 1929, elle est un acquis des salariés. Au fil de sa vie, à de nombreuses reprises, elle a été malmenée notamment par la Manufacture qui a toujours eu comme ligne de conduite de verser le moins possible pour la protection sociale des salariés de l'entreprise.

Le vote CGT est le moyen le plus efficace pour conserver et améliorer notre Mutuelle

Formation professionnelle

Michelin, d'un seul coup, veut faire de la formation pendant les périodes chômage pour que les salariés ne perdent pas d'argent.

A la CGT, nous revendiquons depuis toujours de la formation professionnelle qualifiante tout au long de la carrière, nous n'avons pas attendu les périodes de chômage.

Mais, on s'aperçoit que Michelin veut faire de la formation pour la formation. Il ne respecte même pas l'accord de Branche du 21 novembre 2005 sur la formation et les parcours de professionnalisation. Il y a des critères bien précis, des publics prioritaires, peu qualifiés, etc... Il faut faire respecter ces droits !

Ces formations étant rémunérées par l'AGEFOS-PME, Michelin, avec ces demandes de formation, ne va-t-il pas mettre en danger cet organisme avec une très grosse enveloppe et empêcher les petites PME de se servir aussi de cet organisme, elles qui n'ont pas les moyens de former leurs salariés ?...

La surdité, ça se soigne !

Le syndicat CGT Michelin vous avait informé par lettre ouverte dans le dernier journal Action, de notre demande au secrétaire du Comité d'Etablissement et à la majorité de celui-ci de ne pas appliquer les augmentations qu'ils avaient votées, et ceci au vu des périodes difficiles que traversent les salariés Michelin. A ce jour, le secrétaire du C.E. n'a toujours pas daigné nous répondre.

Une deuxième lettre ouverte avait été envoyée à l'entreprise pour lui demander d'augmenter sa dotation au Comité d'Etablissement, ceci pour mieux aider le personnel à profiter des loisirs. Là aussi, toujours pas de réponse.

Comme quoi le Gouvernement n'a pas l'exclusivité de la surdité aux revendications.

Quelques chiffres pour relancer l'économie

Madame Parisot : les bénéfices du CAC 40 en 2008 s'élèvent à **75 milliards €**. Si vous aviez utilisé cet argent pour embaucher tous les chômeurs (2,2 millions fin 2008-chiffre officiel), ils auraient perçu un salaire de **1363,20 € nets**. Ces nouveaux salaires auraient fait rentrer des charges sociales, dont **28,35 milliards €** dans les caisses de la Sécurité Sociale, soit **3 fois** le déficit actuel.

Madame ! Oui les patrons des entreprises sont responsables du crash et non pas les syndicats comme vous le laissez entendre.

Michelin : les bénéfices de l'année 2008, **357 millions €** sont équivalents à une prime de **2975€ bruts** par salarié (120 000 personnes concernées) : pas mal pour relancer l'économie en sachant que le salaire, dans certains pays, n'est que de 70 € par mois, cette prime représenterait **42 mois** de salaire.

M. Rollier : **4,23 millions €** de rémunération pour 2008 : cela représente 235 années de salaire d'un coefficient 185 avec 30 années d'ancienneté. Monsieur, si vous gagnez ce salaire, c'est que vous en avez besoin pour vivre.

Il serait bien de nous faire une info pour nous expliquer comment nous, nous pouvons vivre décemment avec un salaire 235 fois inférieur, à moins d'avoir des besoins 235 fois plus petits que vous.

Sarko : octobre 2008, Sarko annonce **600 milliards** de garantie pour les banques, si cet argent avait été versé aux familles non imposables (environ 8.5 millions), cela leur aurait permis d'avoir un revenu supplémentaire de 1000 € nets par mois pendant environ 6 ans. Ne relancerait-on pas l'économie ?

Se Syndiquer, c'est décisif !

La lutte collective, comme l'ont montré les salariés Guadeloupéens, peut nous conduire au succès. Le Syndicalisme montre son utilité et son efficacité. La CGT répond aux attentes de celles et ceux qui ont besoin d'un contre-pouvoir dans l'entreprise pour agir et organiser les salariés afin qu'ils portent leurs revendications. Une CGT plus forte en nombre d'adhérents dans tous les collèges, c'est indispensable pour faire face aux mauvais coups imposés par le MEDEF et Michelin.

La CGT, avec vous, avec vos collègues de travail est l'outil dont vous devez vous servir pour résister et conquérir de nouveaux droits.

Rejoignez la CGT, syndiquez vous !

Comité d'Etablissement

- ❑ **UNE INFORMATION SUR DIFFÉRENTS POINTS CONCERNANT LE DOMAINE DE PRÉVENTION SUR L'ÉTABLISSEMENT A ÉTÉ FAITE, NOTAMMENT SUR LES ACCIDENTS, LA SÉCURITÉ, MAIS SANS DOCUMENT :**

Devant le refus de la direction de nous remettre les documents projetés en séance, les élus CGT ont protesté en disant qu'il s'agit d'un délit d'entrave au fonctionnement de l'instance C.E..

Nous nous sommes également élevés contre les interventions des managers qui téléphonent chez les salariés avec le but qu'ils ne s'arrêtent pas en accident du travail.

- ❑ **PRÉSENTATION DES PLANS D'ACTIVITÉ PAR SERVICE :**

La direction annonce pour 2009 :

- le plan de recrutement est revu : priorité à la recherche, le recrutement agents est gelé ;
- le passage collaborateurs à statut cadre va être repoussé vu la situation économique ;
- la prime variable des cadres sera versée en mai, peut-être plus tard si les résultats du 1^{er} semestre sont correctes ;
- annonce d'une forte baisse de production, de nombreux secteurs sont ou vont être touchés par prise anticipée de jours (5^{ème} semaine, JDR...) et chômage partiel.

- ❑ **ANNONCE DES MESURES DE CHÔMAGE, DE PRISE DE LA 5^{ÈME} SEMAINE, DES JOURS DE RTT DANS LES DIFFÉRENTS ATELIERS :**

Nous demandons que le chômage soit payé à 100 % par l'entreprise. Il y a les moyens financiers au vu des résultats de la Manufacture : bénéfice de 357 millions d'euros, emprunt de 150 millions d'euros pour payer les dividendes aux Actionnaires.

La crise ne doit pas être payée par les salariés. 3 % des bénéficiaires paieraient le chômage dans sa totalité.

Nous demandons qu'un bilan soit fait au C.E. mois par mois :

- nombre d'heures chômées,
- nombre de salariés touchés par le chômage,
- perte de salaire.

Vote concernant la prise de la 5^{ème} semaine et le chômage partiel :

Pour : 0 - Contre : 15 (CGT - CFDT - SUD - CGC).

Vote pour modification de la 5^{ème} semaine et le changement calendrier collectif :

Pour : 0 - Contre : 11 (CGT - CFDT - SUD) - abstentions : 4 (CGC)

- ❑ **PRIME DE TRANSPORT :**

Les élus CGT demandent l'application à tous les salariés utilisant leur moyen de transport personnel du remboursement à 50 % des frais engagés, même s'ils perçoivent déjà la prime de transport (ce qui n'est pas le cas actuellement).

**Réunion
du 26
février
2009**

Commission chasse

Fin de la Société de Chasse Michelin

Lors de la dernière réunion de la Commission Chasse, nous avons appris que la subvention de 8 000 € qui était alors jusque là attribuée aux sociétaires ne serait plus reconduite et qu'elle serait de 40 € par chasseur.

Ces 8 000 € étaient alloués pour l'achat d'actions dans plusieurs sociétés afin que nos actifs et nos retraités puissent profiter de leurs loisirs, mais la nouvelle direction du C.E. ne s'en préoccupe pas plus que cela, car aucun n'était présent lors de cette réunion.

Les sociétaires sont des gens de Clermont qui n'ont bien évidemment pas de territoire de chasse, ce qui les conduira à cesser leur activité car qui, de ces gens-là, a 400 ou 500 € à investir sur une carte de sociétés extérieures ?...

Nous pensons qu'ils pourront dire un grand merci à tous ces élus qui nous font perdre nos avantages.